



Contrat et assurance deces

Par **frolic**, le **27/08/2014** à **14:04**

bonjour j ai souscrit il y quelques temps une assurance deces aupres de la banque du credit mutuel pour que mes enfants recoivent un capital deces l ors de ma disparition ayant perdu mon emploi je ne pouvais plus payer ma mensualisation annuelle la banque ma suspendu mon contrat et la annuler et ils m ont prescise que les versements que j avais effectuer etaient a font perdu et que je ne revercerez pas les sommes verse depuis 10ans ont ils le droit de garder mes fonds.merci d avance pour une eventuelle reponse .

Par **louison123**, le **27/08/2014** à **15:05**

Oui, l'ass décès est un contrat de prévoyance qui garantit le versement d'un Kal ou rente au décès de l'assuré, vous confondez peut être avec l'assurance vie.

Par **frolic**, le **27/08/2014** à **20:14**

merci pour votre reponse c est bien un contrat de prevoyance qui garantie un capital le jour du deces que j ai souscrit mais comme ils m'ont annule faute de paiement suite a ma perte d emploi il s me disent que ce que j ai verse depuis mon ouverture du contrat est perdu je trouve pas ca correcte